

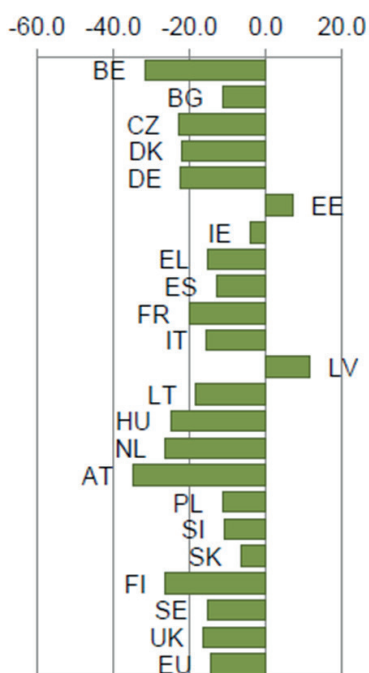
# FICHE 6 OBJECTIF SPÉCIFIQUE : PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ, LES PAYSAGES ET LES ÉCOSYSTÈMES

D'après la définition de la FAO<sup>1</sup>, les **services écosystémiques** sont les multiples avantages que la nature apporte à la société. Ils rendent la vie humaine possible, par exemple en fournissant des aliments nutritifs et de l'eau propre, en régulant les maladies et le climat, en contribuant à la pollinisation des cultures et à la formation des sols et en fournissant des avantages récréatifs, culturels et spirituels.

## ■ EN FRANCE, COMME EN EUROPE ET DANS LE MONDE, ON ASSISTE À UN RECU DE LA BIODIVERSITÉ

En ce qui concerne les espèces, l'abondance des oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles a baissé de 38 % entre 1989 et 2018, ce qui place la France dans une position intermédiaire au niveau européen.

**ÉVOLUTION DE L'INDICE D'ABONDANCE DES POPULATIONS D'OISEAUX COMMUNS SPÉCIALISTES DES MILIEUX AGRICOLES ENTRE 2000 ET 2013 DANS L'UE**



1. <http://www.fao.org/ecosystem-services-biodiversity/fr/>

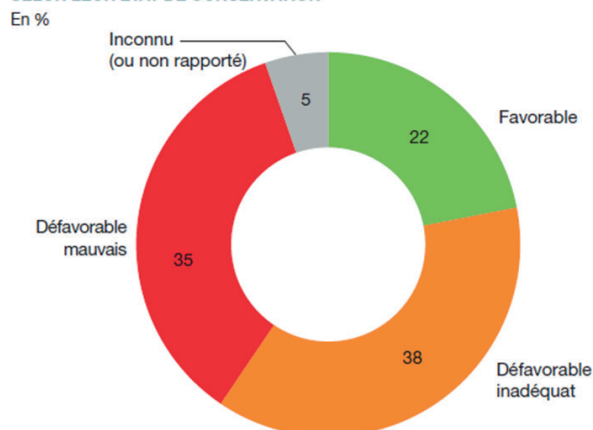
18 % des espèces de la liste rouge<sup>2</sup> nationale (présentent un risque de disparition, et ce risque est plus élevé en outre-mer. Plus de 16 % des vertébrés pollinisateurs (oiseaux, rongeurs...) sont menacés d'extinction au niveau mondial, et 9 % des espèces d'abeilles et de papillons sont menacés d'extinction en Europe. En France, les taux de mortalité des colonies d'abeilles domestiques se sont fortement accrus.

*A contrario*, certaines espèces protégées sont dans une dynamique de conservation favorable, notamment la population de loups, présents dans un grand nombre de départements français.

34 % des habitats naturels d'intérêt communautaire (ceux qui comptent parmi les plus rares ou les plus menacés d'Europe) sont en danger d'extinction en métropole. Il s'agit des milieux humides, des milieux agro-pastoraux et côtiers.

### ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS FRANÇAIS

RÉPARTITION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE SELON LEUR ÉTAT DE CONSERVATION



Note : résultats toutes régions biogéographiques confondues (six en France) et tous habitats confondus, y compris marins (301 évaluations). L'état « favorable » correspond à la situation où un type d'habitat prospère (d'un point de vue qualitatif et quantitatif). L'état « défavorable mauvais » concerne les habitats qui sont en danger sérieux d'extinction, au moins régionalement. L'état « défavorable inadéquat » concerne les habitats qui ne sont pas en danger d'extinction mais pour lesquels un changement dans la gestion ou les politiques est cependant nécessaire pour que l'habitat ou l'espèce retrouve un statut favorable. L'état « inconnu » correspond à un manque d'informations ne permettant pas d'évaluer l'état de conservation.  
Champ : France métropolitaine.  
Source : MNHN/SPN, 2013, dernier rapportage DHFF disponible. Traitements : MNHN/SPN et SOeS, 2014

Concernant les espèces et habitats d'intérêt communautaire, les tendances de conservation estimées sur la période 2013-2018 montrent une stabilité pour 40 %, une poursuite de la dégradation pour 26 % et une amélioration pour 8 %.

8 % des surfaces agricoles métropolitaines sont couvertes par une zone Natura 2000 et 19 % des surfaces forestières. Ce dispositif européen<sup>3</sup> œuvre à la préservation d'un certain nombre d'habitats et d'espèces, mais les taux de couverture actuels des surfaces agricoles et forestières apparaissent insuffisants pour améliorer la biodiversité.

3. <https://www.natura2000.fr/natura-2000/qu-est-ce-que-natura-2000>

## CERTAINES PRATIQUES AGRICOLES ONT PARTICIPÉ À CE RECUL DE LA BIODIVERSITÉ, MÊME SI ELLES N'EN SONT PAS SEULES RESPONSABLES

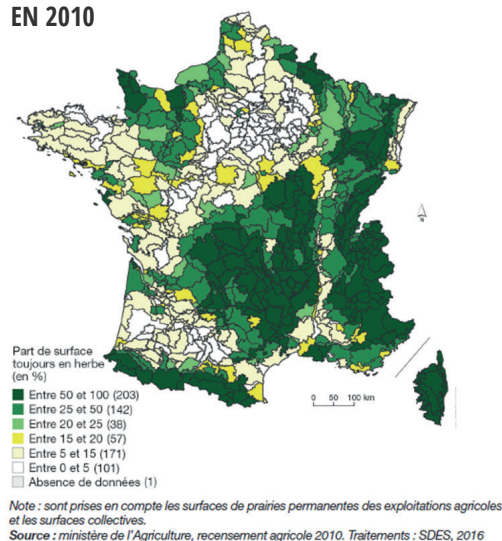
Les écosystèmes agricoles abritent une biodiversité animale et végétale, sauvage et domestique, qui fournit des services bénéficiant aux agriculteurs comme à l'ensemble de la société, sous réserve de la mise en œuvre de certaines pratiques favorables à la biodiversité.

A l'inverse, l'intensification des modes de production, le recours aux intrants chimiques, notamment les pesticides, la spécialisation des territoires et des assolements ont eu un impact défavorable sur la biodiversité des écosystèmes agricoles.

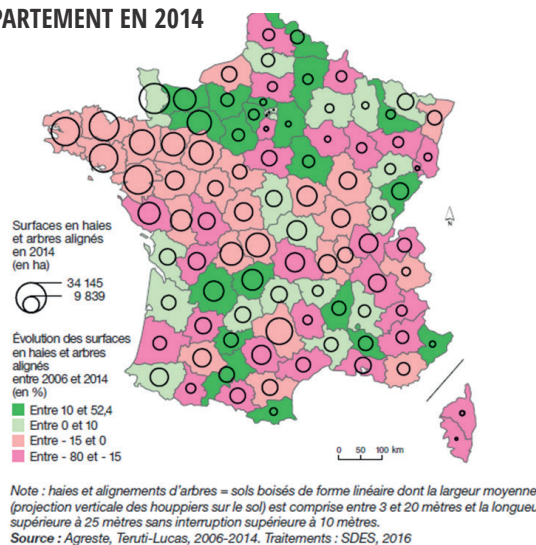
Le nombre de doses unités (NODU<sup>4</sup>) de pesticides continue à progresser malgré une réduction sur dix ans des quantités de substance active des produits les plus dangereux.

Les prairies permanentes (voir carte de gauche), très favorables à la biodiversité, se sont réduites d'un tiers entre 1970 et 2017 passant de 14,1 millions d'ha à 9,2 millions d'hectares, même si elles ont tendance à se stabiliser sur une période récente (depuis 2014). De même les surfaces en haies (voir carte de droite) se sont réduites. Les surfaces en légumineuses fourragères ont été divisées par quatre entre 1970 et 2017 avec là aussi, une inversion de tendance depuis 2014.

**PART DES SURFACES TOUJOURS EN HERBE DANS LES PETITES RÉGIONS AGRICOLES EN 2010**



**SURFACES EN HAIES ET ARBRES ALIGNÉS PAR DÉPARTEMENT EN 2014**



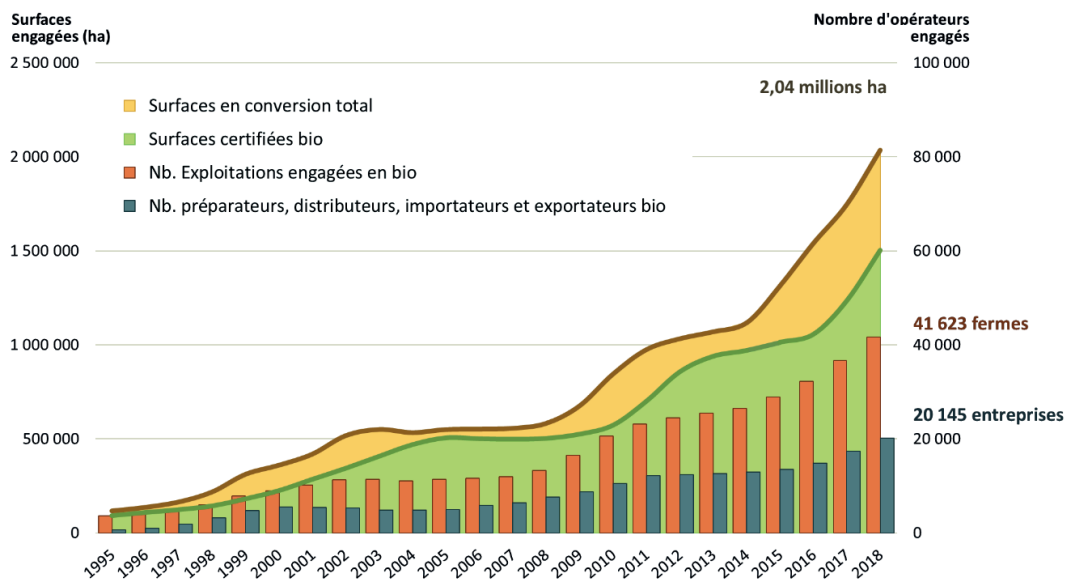
La diversité des assolements<sup>5</sup> s'est réduite : la part des terres arables couverte par les 7 cultures principales est passée de 80 % en 2000 à 88 % en 2010 avant de recommencer à baisser.

L'agriculture biologique a connu un doublement des surfaces entre 2010 et 2018. 8 % de la surface agricole utilisée (SAU) est en agriculture biologique pour 10 % des exploitations.

4. Il s'agit d'un indicateur de suivi du recours aux produits phytosanitaires, basé sur les ventes de ces produits

5. L'assolement décrit les différents types de cultures réparties annuellement sur la Surface Agricole Utile (SAU) d'une exploitation. La diversification des assolements peut se concevoir à l'échelle d'une parcelle avec la mise en place de cultures associées ou à l'échelle d'un parcellaire avec une diversification des espèces cultivées.

### ÉVOLUTION DES SURFACES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Source : Agence BIO / OC

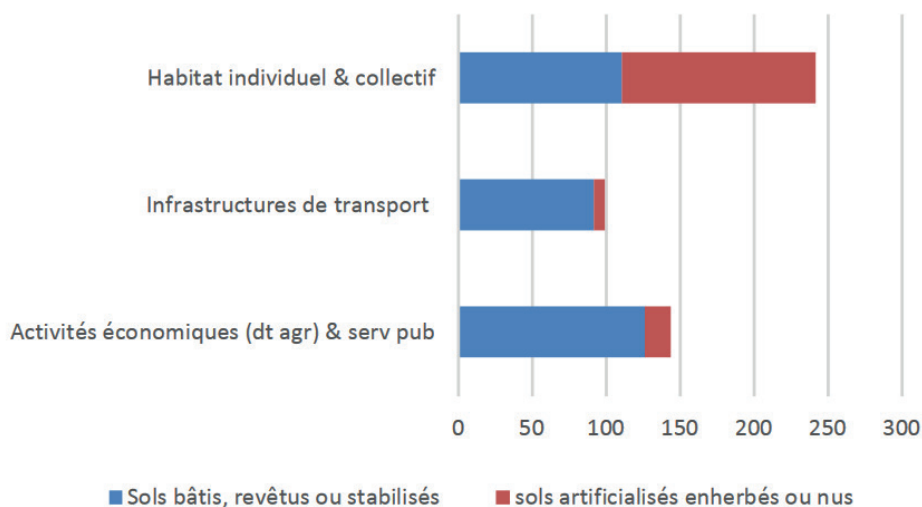
L'agriculture à haute valeur environnementale<sup>6</sup> représente 5 399 exploitations (données au 1<sup>er</sup> janvier 2020), dont la majeure partie concerne le secteur viticole.

Les pratiques ayant une influence positive sur la biodiversité et les écosystèmes sont en progression sur la période récente : couverture des sols, semis sans labour, enherbement ou couverts végétaux, gestion extensive des prairies, maintien des prairies permanentes et des surfaces pastorales.

L'artificialisation des terres agricoles, qui sont détournées vers d'autres usages que l'agriculture a représenté une perte de 550 000 hectares entre 2006 et 2014. Cette évolution accroît la pression sur le milieu dans des proportions encore plus importantes que l'activité agricole.

Le tableau suivant illustre la part des divers usages qui sont à l'origine de cette artificialisation, à savoir : infrastructures de transports type routes, logements, activités économiques et services publics.

### RÉPARTITION EN MILLIERS D'HECTARES DES USAGES À L'ORIGINE DE L'ARTIFICIALISATION ENTRE 2006 ET 2014



6. <https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>

## ■ LA PAC PAR SON ACTION SUR LES SYSTÈMES AGRICOLES PARTICIPE À L'ÉVOLUTION DE LA BIODIVERSITÉ

Sur une longue période, en Europe, les aides de la PAC ont accompagné le mouvement d'agrandissement et de spécialisation des exploitations et l'intensification des modes de production agricole, ce qui a eu des impacts négatifs sur la biodiversité.

Depuis 2003, les mesures de « conditionnalité » des aides comportent des exigences relatives au respect de dispositions réglementaires dans le secteur de l'environnement, du sanitaire et du bien-être animal et de bonnes conditions agricoles et environnementales. Ces exigences permettent un niveau minimal de protection de la biodiversité, des habitats et des paysages. Par exemple la mesure sur le maintien des particularités topographiques (haies, bosquets, mares) vise à préserver ces milieux semi-naturels qui constituent des habitats, des zones de transition et des milieux de déplacement favorables à la diversité des espèces végétales et animales.

Depuis 2014, 30 % des aides « découplées » sont conditionnées, via le « paiement vert », au respect de pratiques agricoles et environnementales plus exigeantes qui ont permis de limiter la dégradation (plus que d'améliorer) des performances environnementale et climatique du fait des curseurs choisis et des exemptions accordées.

Les mesures du second pilier visent plus directement à accompagner les changements de pratiques. Leur impact sur la biodiversité est jugé comme positif en particulier les mesures agro-environnementales et climatiques (dites territorialisées à enjeu biodiversité et systèmes ou encore agroforesterie) et les soutiens à l'agriculture biologique.

Les soutiens à l'agriculture biologique ont représenté 210 millions € en 2018 pour 30 000 bénéficiaires et les mesures agro-environnementales 240 millions € pour 40 000 bénéficiaires (près de 3 millions d'hectares couverts au total).

L'« indemnité compensatoire de handicap naturel » (ICHN) participe au maintien de l'activité agricole et donc des surfaces en herbe dans les zones défavorisées, ce qui est favorable à la biodiversité et à la qualité des paysages. Les systèmes herbagers ciblés par l'ICHN comprennent en effet des prairies permanentes, des surfaces fauchées ou pâturées, qui sont reconnues comme des refuges de biodiversité et jouent un rôle écosystémique majeur. L'ICHN concerne près de 100 000 agriculteurs pour un montant d'aides versées d'un milliard € en 2018.

Les mesures de protection des troupeaux contre la prédation des grands carnivores permettent, quoique dans des conditions difficiles, et controversées, de concilier activités pastorales extensives et protection de la biodiversité remarquable.

Les aides au secteur forestier sont, quant à elles, conditionnées à l'existence d'un document de gestion durable.